

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 27/10/2021**

### Présents :

Mesdames Sylvie FERRET-BEZIAT, Séverine CARCHON, Anaïs LAPORTE, Cécile MIROUZE, Florence PINAREL, Céline SANCHEZ,

Messieurs Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, Damien CARPENNE, Eric DAUBERT, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

Excusés : Denise OLLIVIER, Jean-Claude BOSC

Absents : Pascale BOIRON

Pouvoirs : Denise OLLIVIER à Florence PINAREL, Jean-Claude BOSC à Jean-Marc BAYLE

Secrétaire de séance : Damien CARPENNE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30 et demande à l'assemblée la validation du compte-rendu de la séance précédente.

#### 1- Sécurité sur les ponts de la commune

2 ponts auraient besoin d'être rénovés :

- Chemin Saint Nicolas
- Chemin Baillasbats

La compétence d'entretien de la voirie appartient à la communauté de communes. Elle a fait 2 propositions :

- 1. Installer des gardes corps métalliques fixes. Cette solution limiterait la largeur de passage à 3,90mètres pour le 1<sup>er</sup> pont et 3,80mètres pour le 2<sup>ème</sup>. La largeur de passage serait un inconvénient pour les matériels agricoles large de 4mètres et plus. Par contre, il sécuriserait le passage des piétons.

Coût environ 5000€ par pont.

- 2. Supprimer les gardes corps et cimenter la partie engazonnée. Le passage sera plus large mais ne sera pas sécurisé pour les piétons. Il y aura des balises réfléchissantes qui les signaleront. Cette solution est un avantage pour le passage des engins agricoles mais un inconvénient pour les piétons.

Le coût est celui du béton. Les balises seront fournies, posées et entretenues par la Communauté de communes.

Il faut noter qu'aucune réglementation n'impose la pose de garde-corps et qu'il y a peu de passage piéton.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité la suppression des garde-corps.

## 2- La CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées créée à la suite de la signature du CTG (Contrat de Territoire Global) entre la communauté de communes et la CAF est lié à l'enfance, la jeunesse, le périscolaire et l'extra-scolaire suite au transfert de compétence à la communauté de communes. La CLECT a été créée pour le transfert des charges. Les communes du territoire vont verser des fonds à la communauté de communes pour cette compétence (solidarité territoriale).

La CLECT s'est réunie le 17 mars, le 22 avril, le 26 mai, le 22 juin et le 27 juillet et se réunira 2 fois d'ici la fin d'année.

L'évaluation des charges, c'est-à-dire le coût des services à l'enfance est estimé à 415 285€.

Répartition du montant du transfert :

- Gimont : ..... 220 060€
- Aubiet : ..... 92 500€
- Groupement Gimone (Saramon, Simorre) : .... 85 725€
- Autre (Maurens, Giscaro...) : ..... 16 900€

La répartition du coût de fonctionnement des services à l'enfance transféré est estimée à 20€ par habitants. De ce fait, toutes les communes du territoire participeraient à hauteur de 20€ par habitants, sauf pour les communes titulaires d'une structure sur leur territoire. En conséquence, toutes les communes seront écrêtées sauf les communes porteuses de centre de loisirs. Le coût de l'écrêtement est estimé à environ 35 000€. Il sera pris en charge par la communauté de communes.

Cette répartition ne concerne pas le périscolaire qui sera transféré l'année prochaine. Le montant des charges sera recalculé à ce moment-là.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de valider le principe de transfert de charges à la communauté de communes en écrétant les montants des petites communes du territoire à 9 voix pour et 3 contre.

## 3- Taxe d'aménagement

Cette taxe a été créée le 01/03/2012 et s'applique aux opérations de construction, d'aménagement et de rénovation. Toutes les opérations relevant de l'urbanisme y sont soumises.

Le taux de la taxe d'aménagement est de 4,5% pour la commune de Simorre et de 1,5% pour le département. Ce taux peut être modulé ou maintenu.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 4,5%.

## 4- Enfouissement de lignes

Le syndicat d'énergie du Gers va enfouir les lignes électriques à l'entrée sud de la commune. Ces travaux, prévus pour la fin d'année, ont pris du retard à cause d'un litige avec la SLA au sujet des travaux de tranchées sur la route départementale et débuteraient début 2022. Les riverains ont été informés par courrier. Il est prévu de profiter de ces travaux pour réaliser un chemin piétonnier vers la Déouine.

## 5- Travaux du cimetière Baillasbats

Ce cimetière était complet et devait répondre également aux besoins de la maison de retraite. La commune propriétaire d'une parcelle de 10 mètres de large le long de celui-ci a réalisé un aménagement avec la pose d'un grillage et d'un portail ce qui permet de créer de l'espace pour tous.

#### 6- Point sur les travaux de l'église

L'étude de réfection du portail, d'assainissement des murs et de sécurisation d'une partie de l'éclairage est lancée. Le maître d'œuvre va s'inspirer d'un rapport d'expertise fait sur la collégiale de la Romieu pour ces travaux.

#### 7- Appel à projet ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie a lancé un appel à projet en faveur du slow-tourisme. La commune y a répondu malgré des délais serrés et a déposé un dossier de candidature en faveur du camping. Les fonds pourraient servir à le sécuriser et à y implanter des structures atypiques tout en gardant des emplacements existants pour accueillir les touristes dans de meilleures conditions. Ce nouveau projet est une vraie réflexion pour le développement de notre camping et du tourisme local.

#### 8- Travaux rue Longue et place du Foirail

Les travaux débutent rue Longue. Elle va être dotée d'un caniveau central et de pavés semblables à ceux de la rue Paul Saint Martin. 13 emplacements pour végétaliser la rue sont prévus et leurs habitants seront sollicités.

Les travaux au Foirail débuteront début 2022. Le boudrome va être revu, l'aire de départ du chemin de randonnées se dotera d'un espace pique-nique et un emplacement sera réservé à la vente à emporter.

La fin des travaux est prévue pour mars, avril 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de valider les entreprises retenues pour les chantiers.

#### 9- Mise aux normes école, cantine, centre de loisirs pour l'incendie et l'intrusion

La société Recurt contrôle les ERP et les systèmes de secours annuellement. Lors du dernier contrôle, le rapport révèle la nécessité de remettre aux normes certains bâtiments dont l'école, la cantine et le centre de loisirs et de les doter d'une alarme anti-intrusion.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de valider le devis et de remettre aux normes ces bâtiments.

#### 10- Ecole numérique

Des équipements interactifs ont été installés à l'école pour la rentrée. L'école de Simorre est désormais la mieux équipée du territoire. Des fonds de l'Education Nationale et de la Communauté de Communes ont contribué à cette réalisation et ont permis d'atteindre 72,7% de financement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide le projet à l'unanimité.

#### 11- Vente d'un bâtiment à la SCI Fardo et d'un terrain à M. Fardo

Monsieur Fardo souhaite acquérir le bâtiment et le terrain proche de son commerce. Les Bâtiments de France ont rejeté son projet à cause d'une co-visibilité entre le bâtiment et l'église. M. Fardo n'a pas pu faire borner le terrain. La seule solution est de revoir le projet en vendant le bâtiment à la SCI Fardo et le terrain à M. Fardo.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de réaliser la vente dans ces conditions.

#### 12- Tour de table

- o Non valeurs :

La Trésorerie n'a pas pu recouvrer certains titres émis en 2018,2019 et 2020 pour un montant total de 112,88€.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité d'admettre ce montant en non-valeur.

- Investissement à la cantine :

Un dossier de demande de subvention a été réalisé pour l'achat d'un 'pelle patates' à la cantine. Cet investissement permettra de continuer la démarche de qualité des repas de celle-ci.

- Gers numérique

Une réunion est prévue le 03/11 pour échanger sur la visibilité des demandes du territoire.

- Défibrillateur

La commande groupée faite par la Communauté de Communes a été réceptionnée et détaillée vers les communes concernées dont Simorre. Notre appareil sera installé prochainement et a bénéficié d'une subvention de 500€ de Groupama.

- Nouveautés administratives pour 2022

Des modifications comptables importantes vont avoir lieu au 1<sup>er</sup>/01/2022 dans le but d'uniformiser les systèmes comptables avec le passage du système M14 vers le système M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au niveau social, de nouvelles directives entraînent la saisine du comité technique du centre de gestion pour pouvoir statuer sur le temps de travail, les lignes directrices de gestion et le RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité.

- Appel d'offre pour le musée

Un appel d'offre de maîtrise d'œuvre vient d'être lancé pour repenser le musée et y intégrer la partie « miocène ». Le maître d'œuvre sera choisi en fin d'année pour une mise en place du projet en 2023.

- Subvention des associations

Les documents pour la demande des subventions des associations de la commune seront envoyés dans les prochains jours.

- La paillette

La mise en place d'un éclairage indépendant à la paillette est à l'étude. Le budget prévu est d'environ 1500€.

- Le bâtiment de l'AJS

Les travaux démarreront mi-novembre.

- Dossier miocène

Le montant de la subvention, suite à la participation au fonds de concours de la région, sera débattu le 10/12/2021 en séance plénière du conseil régional.

- Subvention du département

Notre demande de subvention pour accompagner les travaux de la rue Longue et du Foirail n'a pas été retenue par le Conseil Départemental. Le dossier a été envoyé à la communauté de communes.

- Les vieux fourneaux 2

La salle du Conseil sera utilisée le 11 novembre par l'équipe de tournage. La cérémonie du 11 novembre en extérieur est possible mais le vin d'honneur habituel ne pourra se dérouler que sous la halle et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

- Bilan de l'été du camping

Le camping a fonctionné du 05/07 au 05/09/2021 avec un tarif unique à 6€ la nuitée. Au total, le camping a accueilli :

- 63 nuitées pour 35 passages.
  - En juillet : 22 nuitées pour 13 passages
  - En août : 41 nuitées pour 22 passages

Le bilan est positif, les campeurs sont satisfaits du cadre bien qu'il y ait eu l'effraction d'un camping-car, des nuisances avec des pétards et l'allumage en pleine nuit des projecteurs du stade de foot. Le camping est une base pour accueillir les touristes. Il serait utile de monter un partenariat entre Boulaur, Saramon et Simorre pour le développer.

- PNR

La région a validé le projet du PNR. Le dossier va continuer son parcours dans l'espoir qu'il aboutisse. L'AG de l'association pour le projet du PNR Astarac aura lieu le 28/10/2021 à Mirande.

Fin de séance du Conseil municipal à 23h15.



